

FORMATION CONTINUE 2022

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE DROIT RURAL ACTUALITE EN DROIT RURAL

Mercredi 7 décembre De 9h30 à 12h30 et De 14h00 à 17h00

> En présentiel : EDASOP 35 C Bd des Récollets Toulouse

> > En visio : Via zoom

Didier KRAJESKI

Professeur à l'Université Toulouse Capitole Coauteur du Code des assurances LexisNexis Coauteur du Dalloz Action Contrats et responsabilité, systèmes d'indemnisation Responsable pédagogique DU droit du dommage corporel (FOAD).

> 190€ la séance 160€ / - 2 ans

<u>Objectifs</u>: A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Connaître l'état du droit concernant les différents aspects des baux ruraux, le droit de préemption des SAFER, le contrôle des structures.
- Anticiper l'adoption d'une nouvelle modalité de contrôle des structures.
- Connaître le nouveau dispositif d'assurance récolte.

Pré requis :

Être Avocat.

Programme:

I - Les baux ruraux

II - Intervention des SAFER

III - Le contrôle des structures

IV - Gestion des risques en agriculture

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation. Enquête de satisfaction de la formation. Ouizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau Expert s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom : le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE - <u>s.debalorre@edasop.fr</u> 05 61 53 58 52